



TRAITEMENT DES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES

Le laboratoire demande de prélever la quantité nécessaire et suffisante d'échantillon biologique pour garantir des résultats qui soient le reflet de l'état de physiologique du patient.

C'est la raison pour laquelle, parfois, plusieurs tubes de sang contenant des stabilisants différents et correctement remplis, sont nécessaires.

Devenir des échantillons :

Une fois tous les examens réalisés, les échantillons du patient sont conservés au laboratoire durant 7 jours avant d'être détruits, à l'exception de certains échantillons que la réglementation oblige à conserver (en général durant 1 an).

Ce reliquat permet au laboratoire de réaliser des examens complémentaires qui seraient prescrits sans avoir à demander un nouveau prélèvement du patient lorsque cela est techniquement possible.

Après examen, et sans que cela impacte les objectifs poursuivis plus haut, il est possible que le laboratoire veuille utiliser ces reliquats pour la surveillance courante des performances des méthodes analytiques. Les résultats obtenus ne servent alors qu'à faire des calculs des performances techniques, ils ne sont communiqués à personne.

Si des reliquats d'échantillons de patients devaient intéresser des activités d'études scientifiques, le centre de recherche clinique de l'établissement encadrera alors ces dernières selon la réglementation applicable.

Droits du patient :

Si le patient ne souhaite pas que le reliquat de ses échantillons biologiques soit utilisé à d'autres fins que la prescription initiale, il lui suffit d'en faire la demande auprès du laboratoire au 05 58 05 11 10 ou laboratoire@ch-mdm.fr en communiquant les éléments suivants (* obligatoire) :

Je soussigné(e),

*Nom : *Prénom :

*Date de naissance :

*Adresse :
.....
.....

*Téléphone : Mail :

demande que le reliquat des échantillons biologiques qui ont été prélevés pour la réalisation des examens correspondant au *Compte Rendu n° :

ne soit pas utilisé à des fins de mise au point technique ou de recherche.

Les échantillons du patient ne seront alors pas utilisés pour autre chose, sans son consentement.